DROIT CIVIL DE LA FAMILLE

Atelier liquidatif n°1: les principes de base pour liquider une succession

Organisé uniquement dans les locaux du CRIDON LYON 20 pers. max.







OBJECTIFS ET CONTENU PÉDAGOGIQUE

- · Ensuite des réformes opérées par les lois du 3 décembre 2001 et du 23 juin 2006, les règles relatives aux liquidations des successions ont évolué
- · Cette formation rappelle les principes de base en matière de rapport et de réduction des libéralités, au moyen de nombreux cas pratiques



MÉTHODE ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

· Cas pratiques



SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

- · Plan détaillé
- · PowerPoint
- · Cas pratiques



FORMATEURS

Danièle MORELLO et Sébastien RICHARD Juristes consultants du CRIDON LYON



DURÉE

7h ou 3h30

MODALITÉ D'ÉVALUATION MISE EN ŒUVRE

évaluation des objectifs de la formation et de son organisation

MODALITÉ DE SUIVI

remise d'une attestation de fin de formation



PRÉ-REQUIS

Débutant



PLUS-VALUE

- Bien aborder les techniques liquidatives
- Approfondir
 des connaissances



ATELIER LIQUIDATIF N°1: LES PRINCIPES DE BASE POUR LIQUIDER UNE SUCCESSION

Plan d'intervention



LA RÉDUCTION DES LIBÉRALITÉS



- · Opérations préalables
 - la détermination de la quotité disponible et de la réserve
 - l'imputation des libéralités
- · La réduction proprement dite
 - l'exercice de l'action
 - le calcul de la réduction
 - les modalités de règlement de la réduction



LE RAPPORT DES LIBÉRALITÉS



- · Le mécanisme du rapport
- · Le montant du rapport
- · Le règlement du rapport